

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 218 Subvention (3.600 euros) à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIII^e arrondissement de Paris (13^e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 7 juin 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3.600 euros à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIII^e arrondissement, 1 place d'Italie, 75013 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.600 euros est allouée à la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIII^e arrondissement, dont le siège social est situé 1 place d'Italie, dans le 13^e arrondissement, pour lui permettre de poursuivre ses activités ; 2012_05066 /33361

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 324, VF40002, Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.